

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 1 000 869 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
17.05.2000 Bulletin 2000/20

(51) Int Cl.7: **B65D 47/08, B65D 43/16,**
A45C 13/34

(21) Numéro de dépôt: **99402568.2**

(22) Date de dépôt: **18.10.1999**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(30) Priorité: **16.11.1998 FR 9814354**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

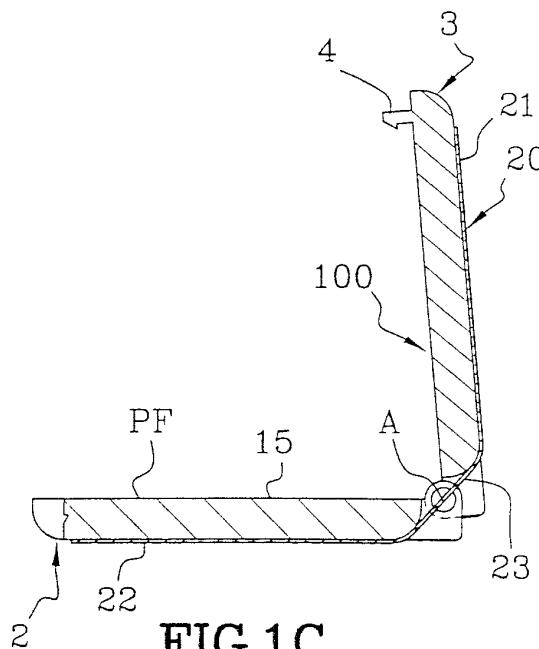
(72) Inventeur: **Lacout, Franck**
91210 Draveil (FR)

(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
L'OREAL-DPI
6 rue Bertrand Sincholle
92585 Clichy Cédex (FR)

(54) Ensemble articulé au moyen d'une charnière à ouverture/fermeture assistée

(57) La présente demande concerne un ensemble comportant une première partie (2), et une seconde partie (3) articulée sur la première, une feuille (20) étant collée sur au moins une portion de surface de chacune desdites première (2) et seconde (3) parties, ladite feuille comportant au moins une bande de liaison (23), apte, à l'ouverture et à la fermeture de l'ensemble (1), à occuper une position intermédiaire, dans laquelle elle coupe un axe géométrique (A) d'articulation de l'ensem-

ble, en étant soumise à une tension maximale, et, après franchissement de ladite position intermédiaire, selon un mouvement relatif desdites première et seconde parties, dans une première direction, à rappeler élastiquement la seconde partie (3), en position fermée ou sensiblement fermée, et après franchissement de ladite position intermédiaire, dans une direction opposée à la première, à rappeler élastiquement la seconde partie (3), en position ouverte.



EP 1 000 869 A1

Description

[0001] La présente invention a trait à un ensemble comprenant deux parties articulées l'une sur l'autre, au moyen d'une charnière du type à ouverture/fermeture assistée. Un tel ensemble peut notamment être formé d'un élément de bouchage, du type comprenant un corps sur lequel est articulé une coiffe de fermeture. Alternativement, il peut s'agir d'un récipient, du type comprenant un couvercle articulé sur un fond. Un tel récipient peut être sous forme d'un boîtier, de type boîtier de maquillage, ou d'un pot, ou de toute autre forme de contenant apte à être fermé par un couvercle articulé.

[0002] Il est connu, notamment pour des éléments de bouchage, de réaliser de tels éléments en deux parties articulées l'une sur l'autre, et, obtenues de moulage en une seule pièce, de matériaux tels que des polyéthylènes ou des polypropylènes. Les deux parties sont pliables autour d'un axe principal géométrique, et reliées par des charnières films et au moins un élément intermédiaire disposé entre elles. L'élément intermédiaire est apte à former ressort pour, après franchissement d'une position d'équilibre instable, rappeler la "coiffe" de l'élément de bouchage en position fermée, ou sensiblement fermée, respectivement ouverte. De tels systèmes, bien que largement répandus présentent certains inconvénients, liés à la complexité et au coût du moule nécessaire à la réalisation en une seule pièce. En outre, la réalisation de ces éléments en une seule pièce, et donc, généralement, en un seul matériau, oblige à faire un compromis entre les propriétés recherchées pour l'élément de bouchage lui-même, et les propriétés recherchées pour l'élément intermédiaire, apte à former ressort de rappel. De ce compromis, il résulte généralement que le matériau n'est pas optimal pour assurer la fonction d'élément intermédiaire. De ce fait, il est fréquent de constater que de telles charnières perdent sensiblement en élasticité au bout de quelques utilisations.

[0003] Néanmoins, de telles structures en une seule pièce sont généralement considérées comme fonctionnant de manière satisfaisante, pour des capsules, du type de celles utilisées pour le bouchage des flacons, notamment de produits cosmétiques, lesquelles capsules sont semi-rigides, c'est à dire présentent une certaine élasticité. Généralement, la "déformabilité" élastique des deux parties reliées par la charnière, est utilisée pour favoriser la fonction ressort de la charnière. Toutefois, la mise en oeuvre de telles charnières devient plus difficile lorsqu'il s'agit d'articuler deux pièces rigides l'une sur l'autre, c'est à dire n'ayant sensiblement aucune flexibilité ou élasticité. C'est notamment le cas, lorsqu'il s'agit d'un boîtier, de type boîtier de maquillage, ou d'un pot, de type pot cosmétique. Les parties constitutives de tels éléments peuvent avoir une épaisseur moyenne pouvant être de l'ordre de quelques millimètres, ce qui en empêche sensiblement toute "déformabilité" élastique des parties adjacentes à l'articulation.

Pour un pot cosmétique, le montage du couvercle sur le pot se fait généralement par vissage, avec tous les inconvénients qui y sont attachés. Dans le cas d'un boîtier, lorsqu'une élasticité est recherchée à l'ouverture et/ou à la fermeture, on utilise des mécanismes auxiliaires à ressorts, qui grèvent de manière substantielle le coût de revient d'un tel boîtier. En outre, la présence de ces mécanismes rapportés est source de fragilité pour le boîtier.

[0004] De tels boîtiers ou pots peuvent en outre comporter une étiquette, destinée à former un décor, ou un support d'informations, notamment techniques ou commerciales, relatives au produit qu'ils contiennent ou à la société qui les commercialise. En fonction du décor souhaité, ou du volume d'informations à imprimer, il peut être parfois souhaitable d'avoir une étiquette s'étendant à la fois sur la surface des deux éléments articulés entre eux. Avec les articulations conventionnelles que l'on utilise, notamment pour les boîtiers ou les pots, il est parfois difficile de réaliser une telle étiquette en une seule pièce. En effet, la portion de l'étiquette se trouvant en regard de la zone d'articulation pourrait affecter de manière sensible le fonctionnement de la charnière.

[0005] Aussi, est-ce un des objets que de réaliser une structure à deux éléments articulés l'un sur l'autre, au moyen d'une charnière de type à ouverture et fermeture assistées, et résolvant en tout ou partie les problèmes discutés ciavant, en référence aux dispositifs connus.

[0006] C'est en particulier un objet que de réaliser une telle charnière sur des éléments dont les portions situées de part et d'autre de l'axe d'articulation, n'ont sensiblement aucun élasticité, ou "déformabilité" élastique.

[0007] Selon l'invention, ces objets sont atteints en réalisant un ensemble comportant une première partie, et une seconde partie articulée sur la première autour d'un axe situé dans un plan de fermeture, et une feuille collée sur au moins une portion de surface de chacune desdites première et seconde parties, ladite feuille comportant au moins une bande de liaison, qui en position fermée de l'ensemble, coupe le plan de fermeture, sans passer par ledit axe, ladite bande de liaison étant apte, à l'ouverture et à la fermeture de l'ensemble, à occuper une position intermédiaire, dans laquelle elle coupe ledit axe, et dans laquelle elle est soumise à une tension maximale, ladite bande de liaison étant apte, après franchissement de ladite position intermédiaire, selon un mouvement relatif desdites première et seconde parties, dans une première direction, à rappeler élastiquement la seconde partie, en position fermée ou sensiblement fermée, et après franchissement de ladite position intermédiaire, dans une direction opposée à la première, à rappeler élastiquement la seconde partie, en position ouverte.

[0008] Ainsi, en réalisant l'élément de rappel élastique sous forme d'une feuille rapportée, il est possible de réaliser une charnière à ouverture et fermeture assistées, entre deux éléments rigides, tels que le fond et le couvercle d'un boîtier de type boîtier de maquillage.

Les deux parties articulées entre elles peuvent être formées de deux pièces pouvant être moulées séparément, ce qui en réduit de manière sensible le coût. La feuille peut, en outre, être dimensionnée de manière à recouvrir une partie substantielle d'au moins une des parties de l'ensemble, de manière à former une étiquette, soit pour le décor de la (ou des) partie(s) correspondante(s), soit pour l'impression d'informations, notamment techniques ou commerciales. Ainsi, la fonction ressort de la charnière est assurée par un élément qui, en outre, à une fonction de décor ou de support d'informations. Lorsque l'étiquette doit s'étendre sur une portion substantielle de la surface des deux parties de l'ensemble, elle peut être réalisée d'une seule pièce, ce qui, pour certaines applications, peut faciliter les opérations, notamment de découpe et/ou de pose.

[0009] Selon une forme de réalisation particulière, l'ensemble comprend une bande de liaison positionnée entre deux éléments d'articulation définissant ledit axe, et disposés de part et d'autre de la bande de liaison. Selon une alternative, il comprend deux bandes de liaison séparées par un élément d'articulation définissant ledit axe. Le choix de telle ou telle forme de réalisation dépend dans une large mesure de la configuration et de la forme géométrique des deux parties formant l'ensemble, et également de l'élasticité recherchée à l'ouverture et à la fermeture.

[0010] Le (ou les) élément(s) d'articulation peut(vent) être constitué(s) notamment de charnières film, ou de charnières de type à axe rapporté, ou à élément porté par l'une desdites première ou seconde parties, monté en rotation à l'intérieur d'un évidement ménagé dans l'autre dudit fond ou dudit couvercle.

[0011] Ladite feuille peut être réalisée en un matériau thermoplastique, choisi notamment parmi les polyéthylènes, les polypropylènes, les polyéthylènes téréphthalates, ou les élastomères thermoplastiques. On peut également réaliser cette feuille en utilisant des matériaux tissés ou non tissés. L'épaisseur d'une telle feuille peut aller de quelques 10^eme de mm à un mm, voire plus. Cette épaisseur est choisie en fonction de l'élasticité recherchée et du matériau utilisé.

[0012] De préférence, lesdites première et seconde parties sont configurées de manière à être rigide, notamment autour de l'axe d'articulation, c'est à dire, lors de l'ouverture et de la fermeture, ne peuvent pas se déformer élastiquement de manière sensible.

[0013] A titre d'exemple, l'ensemble selon l'invention forme un élément de bouchage, ladite première partie formant un corps destiné à être monté sur un récipient, ledit corps délimitant au moins un passage de sortie en communication avec une ouverture dudit récipient, ladite seconde partie étant formée d'une coiffe, apte à obturer de manière amovible ledit passage de sortie.

[0014] Toutefois, à titre d'exemple préférentiel, l'ensemble selon l'invention est constitué d'un récipient, ladite première partie constituant un fond apte à contenir un produit et dont un bord libre délimite une ouverture,

la seconde partie formant un couvercle apte à obturer de manière étanche ladite ouverture.

[0015] De préférence, le récipient comprend des moyens aptes à permettre le verrouillage réversible en position fermée du couvercle sur le fond. De tels moyens sont bien connus, notamment pour la fermeture des boîtiers, et peuvent comporter des fermoirs, de type à éléments élastiquement déformables.

[0016] Avantageusement, le récipient est réalisé sous forme d'un boîtier de forme sensiblement plate et dont le fond délimite au moins un compartiment pour recevoir un produit, notamment sous forme solide ou pulvérulente. Le produit peut être notamment un produit de maquillage, sous forme pulvérulente ou compactée. Un tel boîtier peut en outre comprendre un miroir, disposé avantageusement sur la face intérieure du couvercle, et un applicateur, sous forme notamment d'un pinceau ou d'une houppette, disposé dans un logement du boîtier prévu à cet effet.

[0017] Alternativement, le récipient peut être sous forme d'un pot à large ouverture. Un tel pot peut être adapté pour le conditionnement de produits de soin, ou de médicaments, sous forme de "cachets".

[0018] De préférence, ladite feuille recouvre une partie substantielle de l'une au moins desdites parties, et forme un décor ou un support d'informations, notamment de type logo, marque, ou informations commerciales ou techniques. Une telle étiquette est collée de manière traditionnelle, sur toute sa surface. Elle peut être notamment auto-adhésive. Toutefois, pour des raisons de confort, il peut être avantageux de prévoir que la feuille ne soit pas adhésive sur sa surface destinée à former la bande de liaison. L'impression du décor ou des informations sur la feuille formant étiquette, est réalisée au moyen de toute technique d'impression appropriée, notamment par sérigraphie. De telles techniques d'impression sont bien connues, et par conséquent, ne nécessitent aucune description détaillée supplémentaire.

[0019] L'invention consiste, mises à part les dispositions exposées ci-dessus, en un certain nombre d'autres dispositions qui seront explicitées ci-après, à propos d'exemples de réalisation non limitatifs, décrits en référence aux figures annexées, parmi lesquelles :

- 45 - les figures 1A-1C représentent un premier mode de réalisation d'un ensemble selon l'invention, sous forme d'un boîtier, de type boîtier de maquillage;
- les figures 2A-2C illustrent une variante du mode de réalisation des figures 1A-1C; et
- 50 - les figures 3A-3C illustrent un second mode de réalisation d'un ensemble selon l'invention, sous forme d'un pot.

[0020] Tel que représenté aux figures 1A-1C auxquelles il est maintenant fait référence, l'ensemble 1 selon l'invention se présente sous forme d'un boîtier 100 de section sensiblement carrée, et de forme sensiblement plate, c'est à dire dont l'épaisseur constitue la plus petite

dimension. Le boîtier 100 comprend un fond plat 2, et un couvercle plat 3, articulé sur le fond 2 autour d'un axe géométrique A. Le fond 2 forme un évidement 15 destiné à contenir un produit de maquillage sous forme d'une poudre compactée. Un fermoir 4 est prévu à l'opposé de l'axe géométrique A de manière à assurer un verrouillage réversible du couvercle 3 sur le fond 2, dans les positions illustrées aux figures 1A et 1B. Dans cette position fermée, le couvercle 3 est refermé sur le fond 2 au niveau d'un plan de fermeture PF. Le plan de fermeture PF contient l'axe A.

[0021] Sur la face située à l'opposé du fermoir 4, le couvercle comporte deux portions de bras 5, et 6 dont les extrémités libres sont tournées en regard l'une de l'autre, et se terminent par une excroissance 7, 8, apte à venir en engagement avec un renforcement correspondant prévu sur les extrémités libres de deux portions de bras 9, 10 portées par le fond 2 du boîtier 100. La mise en engagement des bras 5, 6 du couvercle avec les bras 9, 10 du fond se fait par une légère déformation élastique desdits bras, de manière à forcer les excroissances 7, 8 à l'intérieur des renflements correspondants du fond, définissant ainsi une articulation du couvercle 3 sur le fond 2 autour d'un axe géométrique A. Comme il apparaît clairement à la figure 1A, le bord 11 du boîtier, opposé au fermoir 4, est, sur sa portion centrale, en retrait par rapport à l'axe d'articulation A, d'une distance qui peut être de l'ordre de 1 mm.

[0022] Une étiquette 20 auto-adhésive en polyéthylène est collée sur le boîtier, et recouvre la majeure partie des deux faces principales 21, 22 du boîtier. Sur la face 21, figure un logo commercial. Sur la face 22 figurent des informations sur les principaux constituants du produit contenu dans le boîtier 100. L'étiquette, d'une épaisseur de 0,2 mm, est formée en une seule pièce, et présente une zone de liaison centrale 23, située en regard du bord 11 du boîtier, s'étendant sur une largeur correspondant sensiblement à la distance séparant les bras 9 et 10 du fond 2 du boîtier. Sur cette zone située en regard du bord 11, l'étiquette 20 est non adhésive. Comme il apparaît clairement aux figures 1A et 1B, en position fermée du boîtier, la zone de liaison 23 coupe le plan de fermeture PF et s'étend sensiblement dans un plan, parallèle à l'axe A, mais ne contenant pas ledit axe A. Dans cette position, la bande de liaison 23 est située à l'intérieur par rapport à l'axe géométrique A. Dans cette position, la bande n'est pas tendue de manière sensible.

[0023] Pour ouvrir le boîtier, l'utilisatrice fait basculer le couvercle 3 par rapport au fond 2, autour de l'axe A. Après un basculement d'environ 80°, tel que représenté à la figure 1C, la bande de liaison 23 passe par une position de tension maximale dans laquelle elle s'étend dans un plan contenant l'axe géométrique A. La position de tension maximale peut être obtenue pour un angle de basculement inférieure à 80°. Dans la pratique, cette position peut être obtenue pour un angle d'environ 45°. Une fois cette position franchie, la bande de liaison, en

raison de ses propriétés d'élongation élastique, rappelle élastiquement le couvercle dans une position d'ouverture maximale, dans laquelle le couvercle est disposé, par exemple à 180° par rapport au fond. Dans cette position, l'axe d'articulation A se trouve entre la bande de liaison 23 et le bord 11 du boîtier. La bande de liaison 23 n'est pas tendue de manière sensible. Pour refermer le boîtier, l'utilisatrice fait l'opération inverse en faisant basculer le couvercle 3 en direction du fond 2. Ce faisant, la bande de liaison 23 repasse par une position d'équilibre instable correspondant au même angle que l'angle de la position d'équilibre instable à l'ouverture. Dans cette position, la bande de liaison 23 est tendue au maximum, et se situe dans un plan contenant l'axe géométrique A. Ensuite, par rappel élastique, la bande de liaison entraîne le couvercle en position fermée ou sensiblement fermée. La force de rappel peut être suffisante pour permettre automatiquement le verrouillage du couvercle sur le fond. Alternativement, il peut être nécessaire d'exercer une légère pression du couvercle sur le fond, de manière à permettre le verrouillage du boîtier en position fermée.

[0024] Dans la variante illustrée aux figures 2A-2C, l'étiquette 20 définit deux zones de liaison latérales 24, 25, s'étendant de part et d'autre de l'articulation géométrique du boîtier 100 autour de l'axe A. Les bandes de liaison latérales s'étendent chacune sur une largeur d'environ 1 cm, pour un boîtier dont la largeur selon l'axe d'articulation A, est de l'ordre de 5 cm. Dans cette variante, l'axe géométrique A est constitué d'une portion centrale 26 du fond montée en rotation entre deux portions 27, 28 du couvercle. Le fonctionnement de l'ensemble 1, notamment à l'ouverture et à la fermeture, est identique à celui décrit en référence aux figures 1A-1C, les deux bandes latérales 24, 25, permettant à l'ouverture et à la fermeture, un rappel élastique du couvercle 3 en position ouverte, respectivement fermée, et ce, de la même manière que pour le mode de réalisation précédent, c'est à dire, en passant par une position d'équilibre instable dans laquelle leur tension est maximale. Le reste du dispositif est par ailleurs identique à ce qui a été décrit en référence aux figures 1A-1C.

[0025] Dans le mode de réalisation des figures 3A-3C, l'ensemble 1 selon l'invention est constitué d'un pot 50, notamment en chlorure de polyvinyle (PVC). Le pot 50 présente un corps 51 dont une extrémité est fermée par un fond 52, et dont l'autre extrémité présente un bord libre délimitant une ouverture 53, disposée dans un plan de fermeture PF. Un couvercle 56 est destiné à obturer l'ouverture 53 de manière amovible. Le couvercle est articulé sur le corps 51 autour d'un axe géométrique, défini par deux charnières film 54, 55, faisant légèrement saillie à l'extérieur par rapport à l'enveloppe extérieure du pot 50. Un fermoir 4 assure le verrouillage réversible du couvercle 56 sur le corps 51. Une étiquette 60 auto-adhésive en polyéthylène est collée sur le pot 50. Cette étiquette 60 est constituée d'une première partie 61 recouvrant environ ¾ de la hauteur du corps 51

du pot, et d'une seconde partie 62 s'étendant sur une portion centrale de la surface extérieure du couvercle 56. Sur la partie 62 figure le logo commercial de la société commercialisant le produit contenu dans le pot. Sur la partie 61, figurent des informations techniques relatives au produit, ainsi qu'un mode d'emploi du produit. Les deux parties 61 et 62 sont reliées par une bande de liaison 63 s'étendant sur une largeur sensiblement égale à la distance séparant les deux charnières films 54 et 55, et assurant la fonction ressort pour l'articulation entre le corps 51 et le couvercle 56. Typiquement, la largeur de la bande de liaison est de l'ordre de 5 à 7 mm. Chacune des charnières film s'étend sur une largeur d'environ 5 mm. De préférence, l'étiquette 60 est non adhésive sur la portion 63. Le fonctionnement d'une telle charnière est illustré aux figures 3B et 3C. A la figure 3B, correspondant à un angle d'environ 80° entre le couvercle 56 et le pot, la bande de liaison est dans une position de tension maximale. De la même manière que pour les autres modes de réalisation, cette position d'équilibre instable peut être obtenue pour un angle de basculement plus faible, c'est à dire, par exemple de l'ordre de 45°. Une fois passée cette position d'équilibre instable, la bande 63 entraîne par rappel élastique le couvercle en position d'ouverture maximale représentée à la figure 3C. A la fermeture, le fonctionnement est identique. Le matériau formant la feuille 60 est choisi de manière à s'allonger élastiquement de la distance nécessaire au franchissement de la position d'équilibre instable. Pour des ouvertures nécessitant un fort allongement, il peut être souhaitable de réaliser la feuille 60 en élastomère, notamment en élastomère thermoplastique, tel qu'un élastomère de polyéthylène.

[0026] Selon une alternative non représentée, l'axe géométrique d'articulation est défini par une seule charnière film, tandis que le rappel élastique est assuré par deux bandes de liaison latérales disposées de part et d'autre de la charnière film. Le choix de telle ou telle configuration dépend dans une large mesure de la section du récipient.

[0027] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation préférés de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écartez de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

Revendications

1. Ensemble (1) comportant une première partie (2, 51), et une seconde partie (3, 56) articulée sur la première autour d'un axe (A) situé dans un plan de fermeture (PF), et une feuille (20, 60) collée sur au moins une portion de surface de chacune desdites première (2, 51) et seconde (3, 56) parties, ladite feuille comportant au moins une bande de liaison (23, 63, 24, 25), qui en position fermée de l'ensemble (1), coupe le plan de fermeture (PF), sans pas-

- ser par ledit axe (A), ladite bande de liaison (23, 63, 24, 25) étant apte, à l'ouverture et à la fermeture de l'ensemble (1), à occuper une position intermédiaire, dans laquelle elle coupe ledit axe (A), en étant soumise à une tension maximale, et, après franchissement de ladite position intermédiaire, selon un mouvement relatif desdites première et seconde parties, dans une première direction, à rappeler élastiquement la seconde partie (3, 56), en position fermée ou sensiblement fermée, et après franchissement de ladite position intermédiaire, dans une direction opposée à la première, à rappeler élastiquement la seconde partie (3, 56), en position ouverte.
- 5
2. Ensemble selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comprend une bande de liaison (23) positionnée entre deux éléments d'articulation (5-10) définissant ledit axe (A), et disposés de part et d'autre de la bande de liaison (23).
 3. Ensemble selon la revendication 1 caractérisé en ce qu'il comprend deux bandes de liaison (24, 25) séparées par un élément d'articulation définissant ledit axe (A).
 4. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 caractérisé en ce que l'articulation autour de l'axe (A) est réalisée au moyen notamment de charnières film, ou de charnières de type à axe rapporté, ou à élément (5-10, 26-28) porté par l'une desdites première ou seconde parties, monté en rotation à l'intérieur d'un évidement ménagé dans l'autre desdites première ou seconde parties.
 5. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 4 caractérisé en que ladite feuille (20, 60) est réalisée en un matériau thermoplastique, choisi notamment parmi les polyéthylènes, les polypropylènes, les polyéthylènes téraphthalates, ou les élastomères thermoplastiques, ou en un matériau tissé ou non tissé.
 6. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 5 caractérisé en ce que lesdites première (2, 51) et seconde (3, 56) parties sont rigides, au moins au voisinage de l'axe d'articulation A.
 7. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisé en ce qu'il forme un élément de bouchage, ladite première partie formant un corps destiné à être monté sur un récipient, ledit corps délimitant au moins un passage de sortie en communication avec une ouverture dudit récipient, ladite seconde partie étant formée d'une coiffe, apte à obturer de manière amovible ledit passage de sortie.

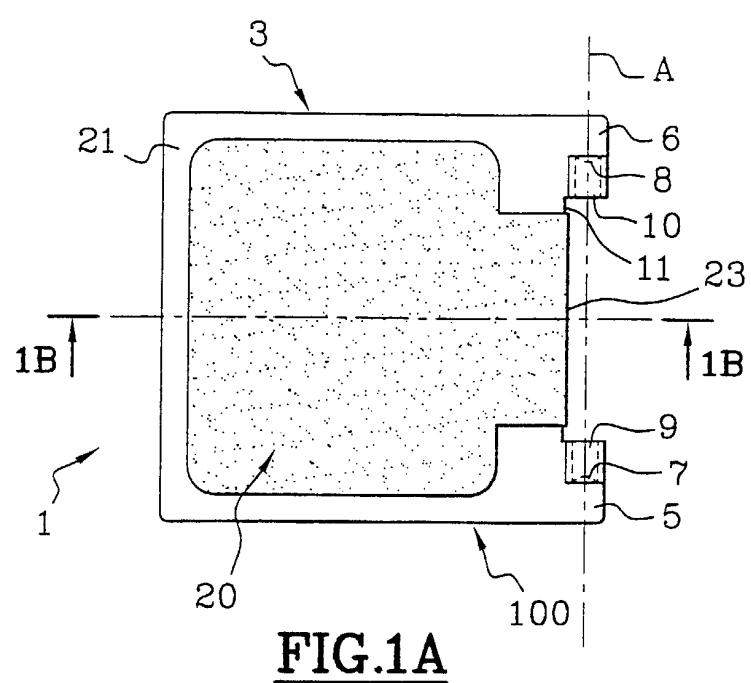
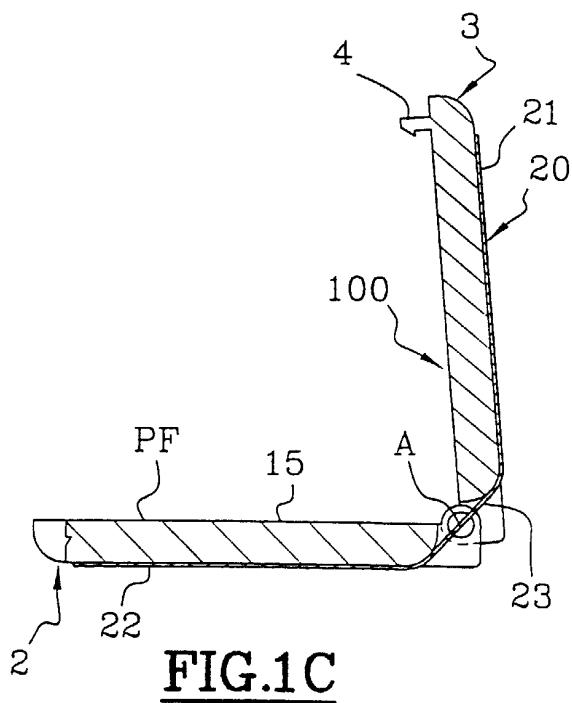
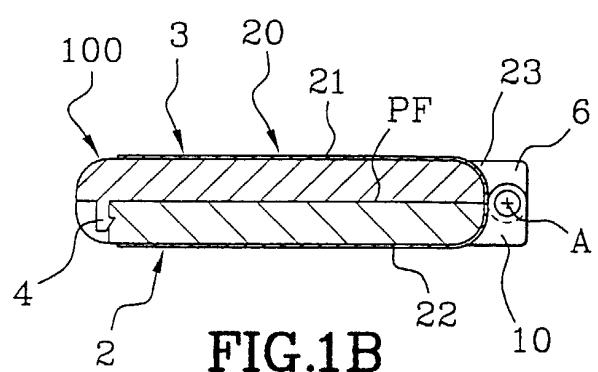
8. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6 caractérisé en ce qu'il est constitué d'un récipient (100, 50), ladite première partie (2, 51) constituant un réceptacle apte à contenir un produit et dont un bord libre délimite une ouverture (53), la seconde partie (3, 56) formant un couvercle apte à obturer de manière étanche ladite ouverture (53). 5
9. Ensemble selon la revendication 8 caractérisé en ce que le récipient (100, 50) comprend des moyens (4) aptes à permettre le verrouillage réversible en position fermée du couvercle (3, 56) sur le fond (2, 51). 10
10. Ensemble selon la revendication 8 ou 9 caractérisé en ce que le récipient est réalisé sous forme d'un boîtier (100) de forme sensiblement plate et dont le fond (2) délimite au moins un compartiment (15) pour recevoir un produit, notamment sous forme solide ou pulvérulente. 15
20
11. Ensemble selon la revendication 8 ou 9 caractérisé en ce que le récipient est sous forme d'un pot (50) à large ouverture. 25
12. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 11 caractérisé en ce que ladite feuille (20, 60) recouvre une partie substantielle de l'une au moins desdites parties, et forme un décor ou un support d'informations, notamment de type logo, marque, ou informations commerciales ou techniques. 30
13. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 12 caractérisé en ce que ladite feuille (20, 60) est adhésive sur toute sa surface, à l'exception de la surface correspondant à la (ou aux) bande(s) de liaison (23, 24, 25, 63). 35

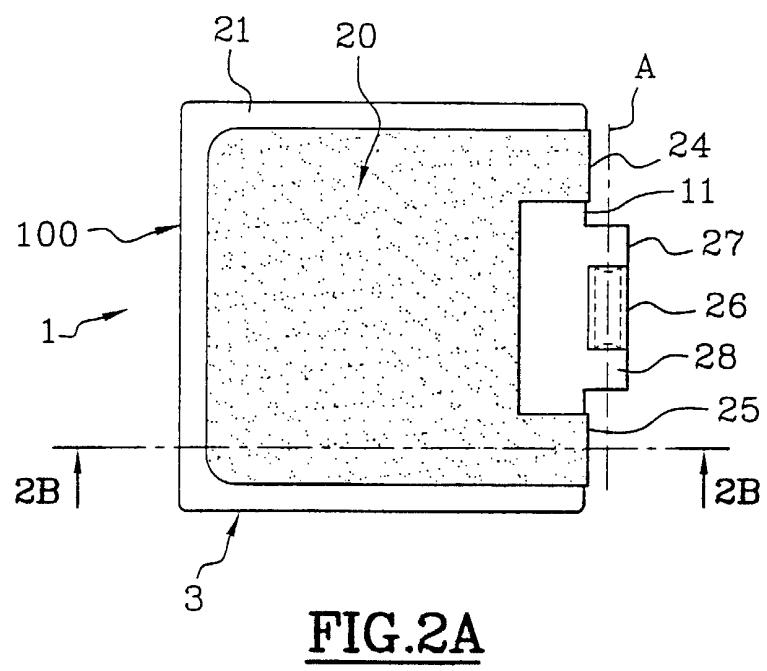
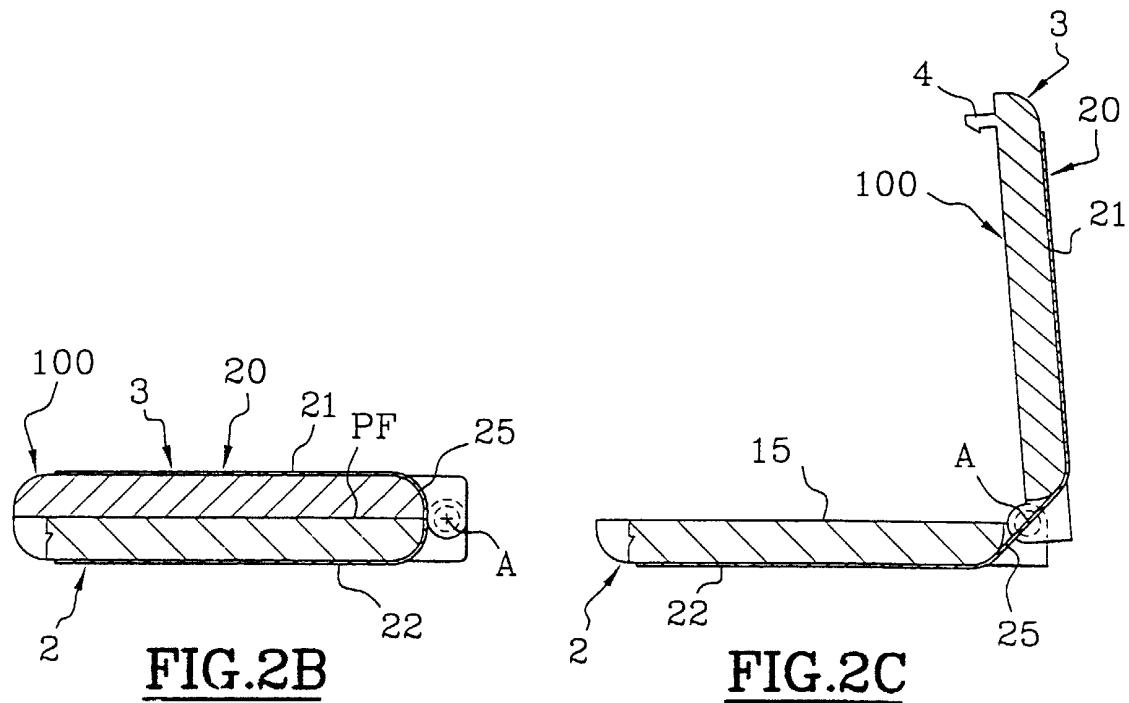
40

45

50

55





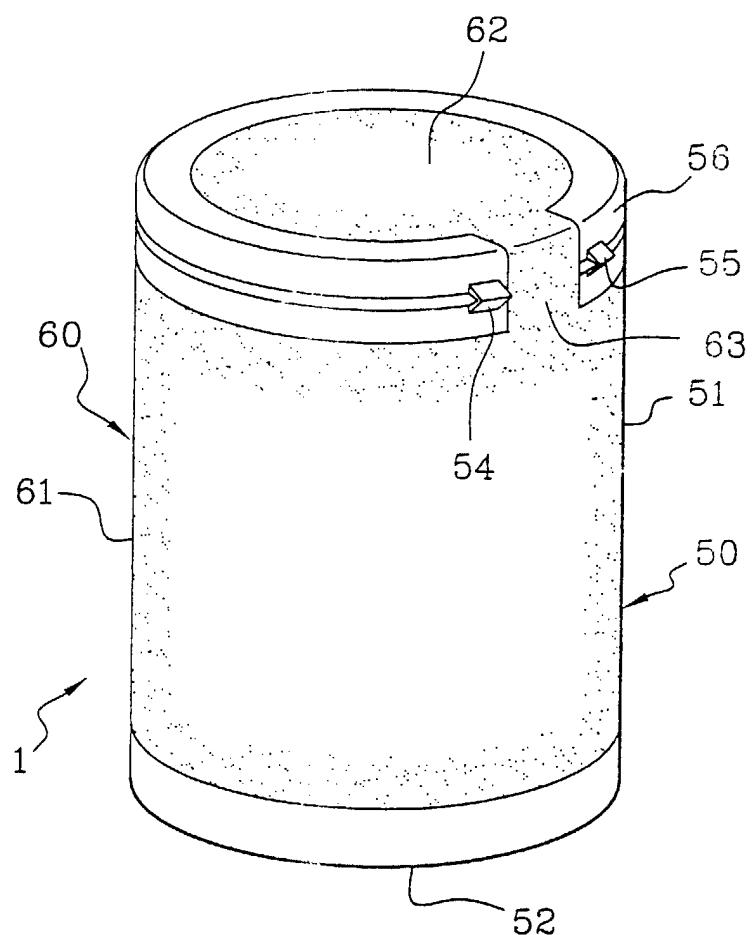


FIG.3A

FIG.3B

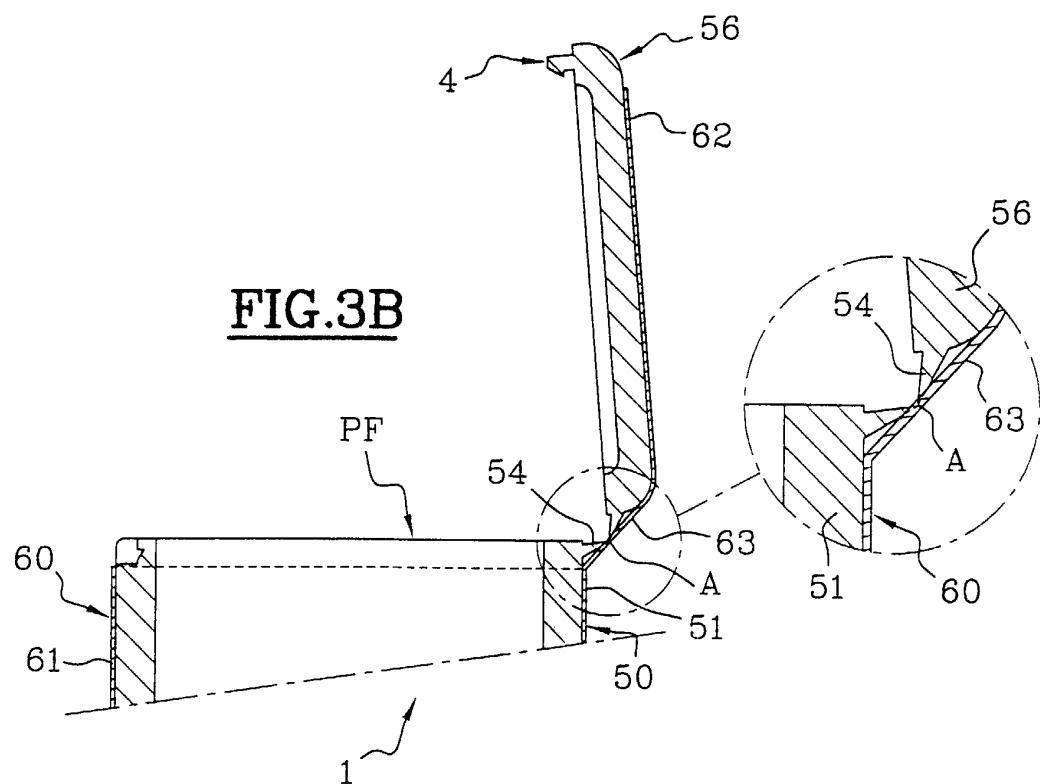
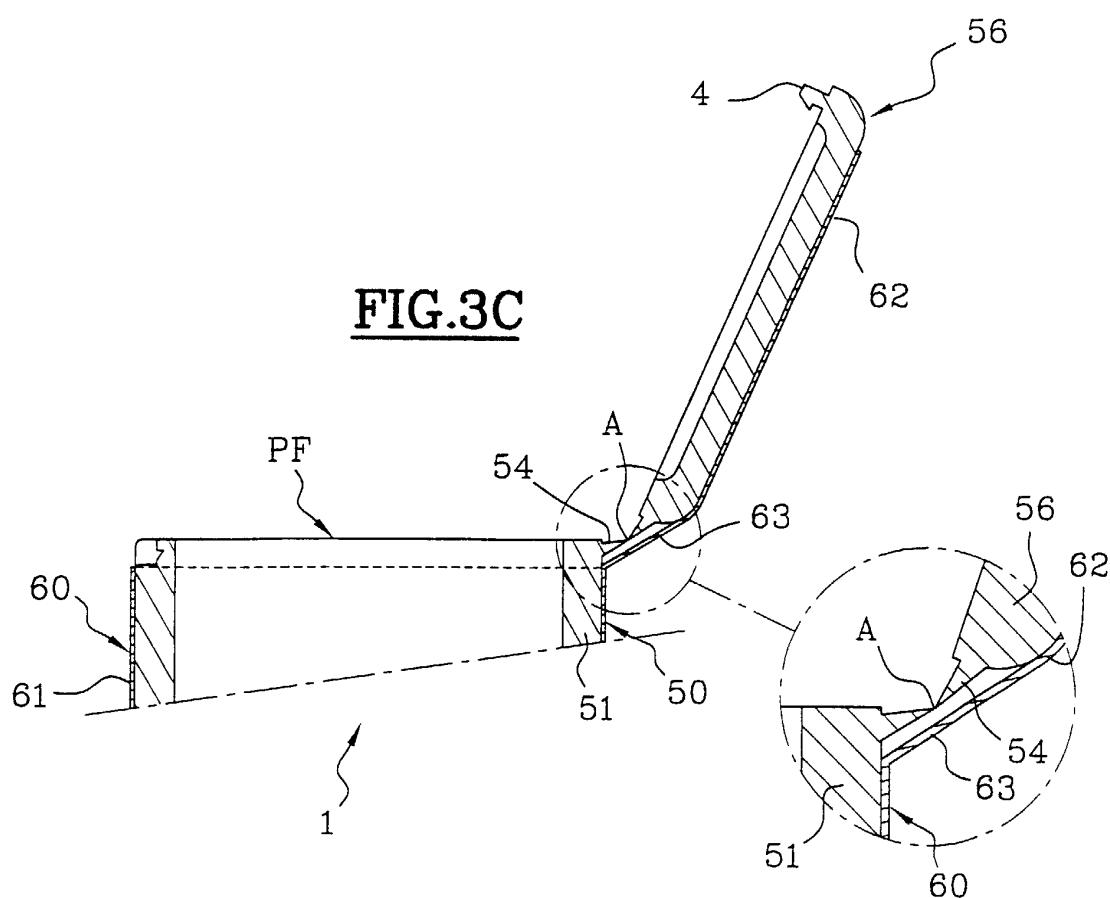


FIG.3C





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 2568

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes			
A	EP 0 873 944 A (OWENS) 28 octobre 1998 (1998-10-28) * colonne 1, ligne 55 - colonne 2, ligne 18 * * colonne 3, ligne 25 - colonne 3, ligne 45; figures 1-7 *	---	1	B65D47/08 B65D43/16 A45C13/34
A	EP 0 727 361 A (YOSHINO KOGYOSHO) 21 août 1996 (1996-08-21) * revendication 1; figures 1-17 *	---	1	
A	FR 2 599 715 A (COLANGE) 11 décembre 1987 (1987-12-11) * page 4, ligne 14 - ligne 36; figures 1,2 *	-----	1	
				DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
				B65D A45C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications				
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur		
LA HAYE	19 janvier 2000	Fournier, J		
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES				
X : particulièrement pertinent à lui seul		T : théorie ou principe à la base de l'invention		
Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date		
A : arrière-plan technologique		D : cité dans la demande		
O : divulgation non-écrite		L : cité pour d'autres raisons		
P : document intercalaire		& : membre de la même famille, document correspondant		

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 2568

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

19-01-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 0873944 A	28-10-1998	US 5913435 A AU 6349798 A CA 2235250 A CN 1202448 A ZA 9803343 A	22-06-1999 22-10-1998 21-10-1998 23-12-1998 26-10-1998
EP 0727361 A	21-08-1996	JP 7277352 A AU 707269 B AU 4556396 A CA 2169486 A US 5785193 A	24-10-1995 08-07-1999 22-08-1996 16-08-1996 28-07-1998
FR 2599715 A	11-12-1987	AUCUN	